

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 2014

**Présents :** M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Leboulanger, M. Forant, M. Crave, Mme Alexandre, M. Bernier, Mme Lesellier, M. Blin ,Mme Marnier.

**Secrétaire de séance :** M Leboulanger.

Monsieur le maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il présente le procès verbal de la séance du 17 septembre 2014 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### **1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Monsieur le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement au conseil municipal qui l'adopte à l'unanimité.

### **2. Tarif de l'assainissement pour 2015**

Le conseil municipal décide de conserver le même tarif qu'en 2014 à savoir :

Abonnement : 14€

Le mètre<sup>3</sup> : 0,90€

### **3. Création d'un service public d'assainissement non collectif**

La réglementation en vigueur oblige les collectivités territoriales à prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de créer un service public d'assainissement non collectif.

### **4. Personnel communal**

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique en remplacement du poste de professeur d'enseignement artistique précédemment créé et la modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique qui passe de 33h à 35h.

## 5. Décisions modificatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes	
<b>Compte 73925</b>	714,00€	<b>Compte 73111</b>	714,00€
<i>Fds péréquation</i>		<i>taxes foncières</i>	
<b>Compte 64131</b>	6 000,00€	<b>Compte 6419</b>	6 000,00€
<i>rémunération personnel non titulaire</i>		<i>Remboursement sur rémunération personnel</i>	

## 6. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour l'alimentation des bâtiments des collectivités

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les collectivités auront obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité pour tous les contrats « tarif jaune » avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le SDEC propose d'adhérer à un groupement de commandes qui permettrait d'obtenir de meilleurs tarifs. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement de commandes à l'unanimité.

## 7. Avis sur la demande d'autorisation de modification des conditions de remise en état de la carrière située à Feuguerolles Bully

Monsieur le maire indique qu'une enquête publique est en cours sur la demande d'autorisation de modification des conditions de remise en état de la carrière située à Feuguerolles Bully. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la prolongation de trois ans de la période de remise en état du site mais s'étonne que l'utilisation de pneus soit autorisée pour le remblaiement.

## 8. Institution de la taxe d'aménagement

La taxe locale d'équipement disparaissant au 31/12/2014, le conseil municipal décide d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 5% (unanimité) et de n'instituer aucune exonération (1 abstention).

## 9. Révision du plan d'occupation des sols sous la forme d'un plan local d'urbanisme

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) sous la forme d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'ouvrir la concertation pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme